



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**
Arrêté de Police du 20 mai 2019

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société AFDEM,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civil pour la pose de réseaux télécoms Orange*

ARRETE

- ARTICLE 1 *Des travaux de génie civil pour la pose de réseaux télécoms seront réalisés dans la rue de l'Egalité angle de la rue Marc Lanvin à compter du mercredi 22 mai 2019 et pour une durée de 45 jours.*
- ARTICLE 2 *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores dans la rue de l'Egalité angle de la rue Marc Lanvin selon les besoins du chantier.*
- ARTICLE 3 *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*
- ARTICLE 4 *La société SAS AFDEM sis 04 Chemin de Saint Martin 62128 Croisilles est autorisée à installer sur le domaine public de manière provisoire une camionnette ainsi qu'une mini-pelle pour la réalisation des travaux.*
- ARTICLE 5 *La société SAS AFDEM exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 6 *La société SAS AFDEM,
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 20 mai 2019

*Le Maire,
Maryline Lucas*

